



COMMUNE  
DE  
**DRINCHAM**

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

**1<sup>er</sup> FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> février, sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sera déposé pour la réfection du préau et local de rangement de l'École. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 17 709,15 € HT. Une demande de subvention sera également sollicitée dans le cadre du dispositif Villages et Bourgs du Conseil Départemental.

La participation de la commune au SIECF sera fiscalisée comme auparavant. Elle se décompose de la façon suivante :

- Electricité : 3,10 €/hab - Eclairage public : 3 €/hab - Fibre numérique : 4,50 €/hab

La fiscalisation de la défense incendie sera reconduite pour 2018. Le montant est calculé sur la base de 5 € par habitant, soit 1 275 €

La fiscalisation de la participation au SIVOM de l'Aa et de la Colme est également reconduite.

La commune adhèrera à l'Agence d'Ingénierie Départementale, pour un coût global de 53,55 €.

Le Conseil émet un avis favorable à la désignation de Luc Waymel en qualité de délégué pour la représentation des communes au sein de la Société Mutuelle des Assurances des collectivités Locales (SMACL).

Les subventions aux associations seront reconduites sur les mêmes montants qu'en 2017, soit une somme globale de 1966 €. La subvention au CCAS est fixée à 700 €.

Une machine à laver sera installée dans le local technique de la salle de réunion à l'étage de la médiathèque. Elle servira au lavage du matériel de l'école (draps, serviettes, torchons, vêtements de poupées,...).

Une convention sera signée avec l'association Initiatives Rurales. Elle précise les conditions d'intervention de la brigade d'insertion sur des travaux qui seraient réalisés pour la compte de la commune.

Le rythme de la semaine scolaire restera inchangé, sur quatre jours, tel que décidé depuis la rentrée de 2017.

Le Conseil Municipal vote une motion en faveur d'une loi sur la ruralité.

Le Conseil Municipal s'oppose à la réforme concernant la carte judiciaire et demande à Madame la Garde des Sceaux

- de renoncer à ce projet centralisateur qui éloignera les justiciables des tribunaux.

- de débiter une véritable concertation avec les représentants des territoires et des barreaux.